les affaires, la guerre aux charlatans qui exploitent la démocratie.

Ce programme a toujours été refusé par le parti républicain. Je déteste le césarisme, je lui préférerais la République ; mais l'opportunisme conduit au *radicalisme*, et le radicalisme conduit au *césarisme*.

Pour échapper à ce péril, la seule solution serait de revenir à la monarchie traditionelle, et demain la France aurait repris sa place dans le monde. (Applaudissements prolongés à droite).

M. Ribot. — M. Clémenceau a présenté la politique républicaine comme devant être la guerre à outrance contre l'Eglise catholique. Je tiens à honneur de relever ce langage qui est en contradiction évidente avec le mouvement des esprits. Vous demandez la lutte ouverte en permanence. Si l'Etat était menacé par l'Eglise, nous serions au premier rang pour défendre l'Etat. En réalité, c'est la doctrine catholique que vous combattez (Bruit à gauche), prenez garde au danger que vous faites courir, par ces paroles, à la République qui est ouverte à tous. (Nouvelles protestations à gauche.)

M. Clémenceau. — Vous dénaturez mes paroles pour les réfuter. (Mouvement.)

M. Ribot. — Les républicains ne confondent pas les adversaires irréconciliables de la République avec les catholiques à qui il faut parler de paix et d'apaisement. Je tenais à opposer à la politique de secte de M. Clémenceau, la politique de la République ouverte à toutes les croyances. La doctrine de la tolérance est la seule qu'on doive pratiquer. Je m'étonne d'avoir entendu M. Clémenceau pousser un cri de guerre que nous repoussons. Ce langage est un sophisme dangereux pour la République. (Bruit à l'extrême-gauche.)

M. Clémenceau. — Je vous mets au défi de trouver dans mon discours une seule parole qui prouve que je livre bataille à la doctrine.

M. Ribot dit que le pays veut l'apaisement et la paix religieuse ; elle sera faite malgré les lois scolaires dénoncées avec tant de violence.

M. de Breteuil. — Avec raison.

M. Ribot déclare qu'il n'est pas partisan de l'irréligion de l'Etat, mais la question d'application existe. Or, ce n'est point l'application qui est combattue, mais la loi même qui est déclarée incompatible avec la liberté de conscience ; on peut discuter sur la question de gratuité, mais la liberté de conscience n'est nullement engagée.

La laïcité est le point le plus important, mais si on regarde de près il est évident que le devoir de l'Etat est de rester neutre. On ne peut revenir sur les trois principes : obligation, gratuité et laïcité entrés dans notre droit public, mais on peut regretter qu'on n'apporte pas plus de ménagements dans cette réforme.

Un jour viendra où la séparation pourra se faire, mais ce n'est pas par un vote de guerre qu'elle pourra être faite. Une solution pacifique interviendra et, aux prochaines élections, M. Ribot parlera au suffrage universel non plus de guerres religieuses mais de réformes de paix au dehors et au dedans. La paix religieuse et sociale est le langage qu'il faut tenir et il espère que le pays l'entendra. (Très bien ! au centre.)

Discours de M. Goblet

M. Goblet dit que l'intervention de M. Jules Ferry a transformé le débat en exercice préparatoire aux élections. La question de la loi scolaire est aujourd'hui jugée, l'Etat a assuré la liberté de l'enseignement religieux. (Protestations à droite.)

Quand la jeunesse aura passé par les écoles laïque, elle sera acquise aux institutions actuelles. Il est inexact de dire que l'enseignement laïque conduit à la dictature, les croyances religieuses sont très respectables, pourquoi parler de guerre.

M. Jules Ferry n'avait pas le droit de parler au nom du parti républicain qui n'a pas besoin de chef, mais qui veut une doctrine politique meilleure, des réformes.

La discussion générale est close.

Les chapitres 1 à 3 de l'instruction publique sont adoptés.

La séance est levée à six heures.

NOUVELLES DU JOUR

La Suisse et l'Allemagne

Berne, 11 juin. — La note du gouvernement allemand a déterminé, dans les couloirs de l'assemblée fédérale, une vive excitation.

Cependant tous les partis sont d'accord pour reconnaître que le Conseil fédéral suisse a fait son devoir en refusant de donner satisfaction aux désirs du gouvernement allemand.

Le Gouvernement suisse ne sait pas encore quelles mesures le Gouvernement allemand a l'intention de prendre.

Berne, 11 juin. — On considère ici l'incident avec l'Allemagne comme très sérieux mais on attend avec calme l'effet des menaces des cabinets de Berlin.

La Haute-Cour

Paris, 11 juin. — D'après un sénateur influent et ancien ministre la Commission d'instruction de la Haute-Cour conclurait au renvoi du général Boulanger devant un conseil de guerre et rendrait une ordonnance de non-lieu en faveur de MM. Dillon et Rochefort.

MM. Laguerre, Laisant et Deroulède

Paris, 11 juin. — On confirme que MM. Laguerre, Laisant et Deroulède, passeront en jugement à Angoulême samedi ou lundi.

Les grèves à Marseille

Marseille, 11 juin. — Des pourparlers ont continué aujourd'hui entre les patrons et les grévistes charretiers et chargeurs.

Les principaux maîtres camionneurs et les grévistes ont adhéré à un tarif de conciliation après une réunion probablement définitive.

Un nuage de criquets à Dunkerque

Dunkerque, 11 juin. — Aujourd'hui un nuage de criquets pareils à ceux qui ont ravagé la province de Constantine, a passé sur la ville. Le passage a duré une demi-heure. Ce phénomène est dû aux orages qui, depuis quelques mois, ont bouleversé l'atmosphère.

La réforme agraire

Paris, 11 juin. — Le congrès international pour la réforme agraire a tenu, dans la journée, deux séances à l'Hôtel Continental, sous la présidence de M. Longuet, conseiller municipal, vice-président.

Les représentants des puissances étrangères étaient au nombre de huit.

Henry Georges, le célèbre socialiste américain, a développé son système d'impôt unique.

Un banquet a réuni dans la soirée les membres du congrès.

Les saisies faites à domicile

Paris, 11 juin. — La Commission de la Chambre chargée d'examiner la proposition de MM. Félix Leroy et Boniaux, tendant à modifier la législation sur les douanes en matière de saisies faites à domicile, comprend MM. Reille, Le Gavrian, de Turenne, Duchesne, des Rotours, Caradec, Félix Leroy, Godet, Chevalier, Maxime Lecomte, tous favorables.

M. Lefèvre-Portalis dépose un rapport repoussant la proposition de M. Gaston Laporte sur la validité du mandat impératif.

Réunion de la droite

Paris, 11 juin. — La droite s'est réunie, sous la présidence de M. le duc de Doudeauville.

Le président donne lecture du procès-verbal de la dernière séance de l'union des droites et d'une lettre de M. le baron de Mackau, le priant de donner connaissance à la droite royaliste de la proposition de soumettre au comité des douze, la ligue de consultation nationale, les compétitions qui pourront se produire au moment des élections entre candidats appartenant aux différentes fractions du parti conservateur.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. de Lamarzelle, de Maillé, de Lanjuinais, de Labourdonnaye, Chevillote, Baroni le et Trubert, la droite royaliste accepte, à l'unanimité, l'ordre du jour voté par l'union des droites et donne mandat à la Commission des douze d'user de sa haute influence pour résoudre à l'amiable autant que possible tous les conflits en matière d'élection.

Explosion d'une chaudière

Barcelone, 11 juin. — A la suite de l'explosion d'une chaudière à Sans, plusieurs ouvriers ont été blessés, plusieurs bâtiments détruits.

Le prince de Galles à l'Exposition

Paris, 11 juin. — Le prince de Galles et sa famille se sont rendus de nouveau ce matin, à l'Exposition.

Le prince est descendu de voiture à onze heures et demie au seuil du pavillon de la direction, où M. Berger l'a reçu. Le directeur général a accompagné la famille princière dans une longue visite qu'elle a faite au palais des Beaux-arts.

Les papiers du général Boulanger

La *Cocarde* reçoit de Londres la dépêche suivante :

« Malgré tout ce que le gouvernement fait dire par ses journaux officieux, le général met au défi de faire publier une seule lettre compromettante parmi celles trouvées rue des Abbesses.

» Depuis déjà quelque temps, le général était informé que la police faisait des efforts surhumaines... pour acheter quelques pauvres diables qu'elle supposait être au courant de certains faits.

» Quant à l'arrestation du sous-intendant Reichert, que la presse émargeant aux fonds secrets a voulu tout d'abord rattacher à la saisie des papiers rue des Abbesses, on est obligé aujourd'hui de convenir que ce sous-intendant était sous le coup d'un mandat d'arrêt plusieurs jours auparavant.

» Quant au capitaine Fleuchat qui aurait été attaché à l'état-major du général, alors qu'il était ministre de la guerre, le général n'a aucune souvenance d'un officier de ce nom ou d'un nom s'en rapprochant. »

L'assemblée catholique diocésaine d'Angoulême

Angoulême, 11 juin. — La grande assemblée catholique diocésaine a été magnifique sous la présidence des évêques de Pamiers et d'Angoulême.

Deux mille assistants.

Un grand discours a été prononcé par M. de Belcastel qui a été très applaudi. L'effet a été considérable pour le mouvement religieux.

Les nouveaux cardinaux. — La remise des barrettes

Paris, 11 juin. — Dans l'allocution qu'il a adressée ce matin au président de la République au nom de ses collègues, les nouveaux cardinaux de Lyon et de Bordeaux, Mgr Richard a dit que deux sentiments surtout remplissaient son cœur : la concorde et le patriotisme.

Nous devons, a-t-il ajouté, remercier à la fois et le Saint Père qui nous a choisis, et aussi les pouvoirs publics qui nous ont signalés à la bienveillance du Saint-Père.

Les élections de dimanche

Les succès conservateurs de M. le vicomte de Pomereu au conseil général de la Nièvre n'étaient pas isolés.

A Déeize, les opportunistes n'ont même pas osé lutter. M. le docteur Gros, conservateur, a été élu par 2,692 voix.

Les élections municipales de Vesoul

Vesoul, 11 juin. — Dimanche ont eu lieu les élections municipales.

Sur 1,057 votants, la liste opportuniste, soutenue par l'administration a obtenu une centaine de voix ; la liste de protestation boulangiste a obtenu plus de 600 voix.

Le général Boulanger, qui n'était pas candidat, a eu 424 voix.

Il y a ballottage.

Le président du Conseil d'Etat

Paris, 11 juin. — Le *Journal officiel* publie la nomination de M. Goisard comme président du Conseil d'Etat.

Une bagarre meurtrière entre ouvriers belges à Versailles

Plusieurs ouvriers belges pris de boisson jouaient au billard, hier, dans un café près de Versailles. Une querelle de jeu éclata suivie d'une violente dispute. Un nommé Hector Dewoult, âgé de 19 ans, originaire de la Flandre occidentale, s'arma de son couteau et en frappa un de ses compatriotes, Degrandel, de trois coups au cœur. Degrandel est tombé inanimé. Ses blessures ont 10 centimètres de profondeur.

La gendarmerie a arrêté le meurtrier et trois de ses camarades. Ces derniers ont été relâchés dans la soirée. Degrandel était à Versailles depuis huit jours occupé aux travaux de la moisson. Marié et père de deux enfants, il avait laissé sa famille en Belgique.

Le tour de l'Europe

Un jeune Ecossais de Glasgow, du nom de Donald Cameron, et un de ses amis, sont arrivés hier à Londres, ayant fait à pied le tour de l'Europe.

Ils avaient pour tout bagage un havresac contenant quelques objets nécessaires au voyage.

Ils ont mis environ un an pour faire le voyage et ne paraissaient pas le moins du monde fatigués.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le Conseil municipal a tenu, mardi soir, une séance qui a duré jusqu'à minuit et demi. Nous donnons plus loin un compte-rendu sommaire.

Nous apprenons que, sur la demande du gouvernement Argentin, M. Jules Masurel fils vient d'être nommé membre du jury international de l'Exposition pour la classe 44 (laines).

On sait que MM. Masurel ont, depuis quinze ans, une maison dans la République Argentine.

Ce choix nous paraît d'autant plus heureux que Roubaix n'a qu'un représentant dans les classes 44 et 32 (laines et tissus de laines.)

Le gouvernement Argentin a tenu à ce que son représentant, dans la classe 44, fût choisi à Roubaix et non dans un autre centre lainier.

La « Roubaisienne » à Paris. — Comme nous l'avons annoncé hier, par dépêche, le PRIMIER PRIX, au grand concours national, en division supérieure, a été décerné à la *Roubaisienne*, qui avait une avance de 20 points sur la *Comtoise* de Besançon à qui a été donné le deuxième prix ; le troisième prix a été obtenu par l'*Etoile*, de St-Pierre-lez-Calais.

La *Roubaisienne* a encore obtenu un deuxième prix pour mouvements d'ensemble sans commandement, mains libres ; un troisième pour mouvements d'ensemble avec barres.

Ces mouvements ont été composés par MM. Libouton et Piécevaux, président et moniteur-chef de la *Roubaisienne*.

Le concours individuel a eu lieu mardi.

Le retour officiel, à Roubaix, de la *Roubaisienne*, aura lieu lundi prochain.

Les anciens gymnastes sont convoqués à une réunion qui aura lieu jeudi prochain, à 8 h. 1/4, au *Grand Café*, rue de la Gare.

Classement de diverses rues dans le réseau public. — M. le maire de Roubaix vient de prescrire une enquête d'utilité publique concernant le classement dans le réseau des voies publiques des rues Victor Hugo, Lamartine, de Courcelles et Pierre-de-Roubaix.

Pendant quinze jours, du 12 au 26 juin 1889, le projet et les pièces ci-dessus visés seront déposés au Secrétariat de la mairie, afin que les habitants puissent en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, les 27, 28 et 29 dudit juin, de 3 à 4 heures du soir, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, M. Louis Pluquet, maire de Croix, recevra les réclamations et les observations relatives à l'utilité publique du projet dont il s'agit.

Le drame de la rue Daubenton. — Nous avons raconté qu'un jeune homme nommé Henri Vantomme était soupçonné fortement, par suite d'une certaine coïncidence de faits, d'être l'auteur du crime de la rue Daubenton.

La police vient de découvrir qu'elle faisait encore fausse route de ce côté-là. M. Henri Vantomme, qui travaille chez M. Louis Descottignies, à Mouvaux, n'a, paraît-il, pas dérobé de couteau, et ne peut être impliqué en aucune façon dans l'affaire.

La rixe de la rue de Mouveaux. — L'état de l'un des soldats blessés, M. Breux, est aussi satisfaisant que possible ; l'état de l'autre, M. Decourcelle, est toujours grave.

M. Bayart, médecin-légiste, dit que Breux sera complètement rétabli dans une quinzaine de jours. Il ne peut encore se prononcer sur les suites des blessures de l'autre.

Le jeune homme, qui a donné involontairement un coup de canne à Breux, se nomme Victor Willemyns. Il raconte que, lorsqu'il fut terrassé par les civils, il cria *au secours ! à l'assassin !*

C'est alors que seraient intervenus les agents qui tirèrent trois coups de revolver en l'air, et qui ayant été à leur tour terrassés déchargèrent leurs armes sur leurs agresseurs.

On sait que les agents ont reçu quelques contusions. L'un d'eux, Arnoult, a dû s'aliter dans l'après-midi de mardi.

Un accident rue Pierre-de-Roubaix. — Mardi, vers sept heures du soir, trois ouvriers maçons, les nommés Hubert Martin, Léon Houzé et Gustave Clément, travaillaient sur une poutre de fer, à une hauteur de sept mètres environ, dans la fabrique en construction de M. Motte, rue Pierre-de-Roubaix.

Tout d'un coup, les briques sur lesquelles était posée la barre de fer, se descellèrent, et les malheureux ouvriers furent précipités dans le vide.

Hubert Martin (60 ans) a l'épaule droite fracturée, Léon Houzé a le nez fracturé et une plaie assez grave à la lèvre inférieure. Quant à Gustave Clément (19 ans) il n'a que quelques contusions sans gravité.

Ils ont été transportés tous trois à l'hopital.

Un accident s'est produit, mardi, sur la route de Roubaix à Mouveaux.

Un enfant de trois ans, nommé Jules Debruyne, s'amusait avec un de ses camarades, à grimper derrière un gros camion qui s'acheminait lentement du côté de Mouveaux.

Tout d'un coup, il tomba sous la voiture et la roue lui arracha une partie de l'oreille, en le blessant grièvement à la figure.

M. Guidez, médecin de Mouveaux, appelé en toute hâte, a prodigué à l'enfant ses premiers soins et a été obligé de recoudre les chairs.

On espère cependant que cet accident n'aura pas de suites fâcheuses.

Un accident. — Une petite fille âgée de huit ans, Maria Pluquait, jouait, mardi, avec quelques amies, au pavé de Leers, boulevard de Beaurepaire ; elle tomba si malheureusement sur le trottoir qu'elle se fractura la jambe.

Un docteur lui donna ses soins et la fit admettre à l'Hôtel-Dieu.

Le tir des pompiers. — Un de nos lecteurs nous a demandé pourquoi nous n'avions pas publié en temps utile, le résultat du tir du corps des Sapeurs-Pompiers. Nous répondrons à cela que ce résultat ne nous est pas parvenu au journal bien que nous en ayions fait la demande.

La vente du poisson à Roubaix. — Du 1er au 10 juin, il a été vendu à Roubaix, 11.799 kilogs de poisson.

Deux cabaretières battues par leurs clients. — Mardi après-midi, une cabaretière de la rue des Longues-Haies, Mme Léonie Vanlétrain, vit entrer deux jeunes gens de 18 ans, Jules Défontaine, d'Hem et Hubert Eugène, de Roubaix. Ces visiteurs étant ivres, la cabaretière refusa de leur donner à boire. Pris d'une fureur soudaine, ils la frappèrent. La cabaretière eut recours à la police pour se faire délivrer. A ce moment les consommateurs qui avaient été expulsés du cabaret, voulaient enfoncer la porte à coups de pied. Un rapport a été rédigé à la charge des deux perturbateurs.

Le même fait s'est produit chez Mme Vanbelle, cabaretière rue Jacquard, mais ici les consommateurs au nombre de trois, Victor Volkint, Emile Beuttenaere et François Laforge au lieu de porter de coups de poings, se sont servis des chaises qui se trouvaient dans l'estaminet et ont brisé des chopes et des verres.

Ces trois individus ont été arrêtés et conduits au dépôt.

Chronique colombophile. — Voici le résultat du concours de Creil offert le 9 juin, par la société colombophile l'*Epervier*, établie chez le sieur Victor Carrette, rue Archimède. 452 pigeons de concours. 17 paniers ouverts à 6 h. Temps nuageux. Vent Sud. Convoyeur Dedoncker.

1er prix, Ed. Beele, 9 h. 52 m. 33 s. hpp ; 2e, Couronble, 10 h. 7.30 h unique ppp ; 3e, J. Carbon, 11 hppp ; 4e, A. Loëns, 19.38hppp ; 5e, Houttekint, 22.11hp ; 6e, Lambré, 25.01hpp ; 7e, Lepoutre, 25.08hppp ; 8e, L. Wysseur, 29.5hppp ; 9e, D. Desfontaines, 30.24hpp ; 10e, F. Hazebrouck, 32.57hppp ; 11e, M. Dekeyser, 34.06p ; 12e, Leman, 35.15pppp ; 13e, Delannoy, 42.20pp ; 14e, J. Baert, 42.37ppp ; 15e, Marchez, 44.19p ; 16e, H. Salembier, 47.17p.

17e prix, Voignier, 10 h. 48.26, p ; 18e, C. Germain, 19 h. 49.29, pp ; 19e, H. Salembier, 10 h. 49.47, p ; 20e, Fleury-Dubar, 10 h. 56.48 ; 21e, Dancette, 11 h. 0.33, p ; 22e, Lombré, 11 h. 1.81, pp ; 23e, H. Salembier, 11 h. 2.17, ppp ; 24e, Delmotte, 11 h. 2.15, ppp ; 25e, H. Salembier, 11 h. 2.47, p ; 26e, A. Caron, 11 h. 3.32, p ; 27e, H. Moulard, 11 h. 3.51, ppp ; 28e, Nutte 11 h. 4.4, pp ; 29e, Delmotte, 11 h. 4.15, p ; 30e, Dupont, 11 h. 4.29, p ; 31e, Beauvois, 11 h. 4.52, pp ; 32e, P. Ducatteau, 11 h. 5.12, pppp.

33e prix, H. Astier, 11 h. 5 m. 18 s. p ; 34e, H. Moulard 35.21 ; 35e, Dubot, 5.23p ; 36e, A. Loëns, 5.38p ; 37e, H. Morel, 6.06p ; 38e, Renard, 7.10p ; 39e, F. Tant, 7.18 ; 40e, J. Deyys, 837 ; 41e, Debuchy, 8.50pppp ; 42e, V. Carette, 9.04 ; 43e, Delplanck, 9.10 ; 44e, Leman, 9.11 ; 45e, Petit Soldat, 9.32 ; 46e, Vergin, 9.41.

Dimanche 16 juin, grand concours général et international sur Chartres, prix d'honneur 200 fr., offerts aux amateurs situés dans un rayon de 15 kilomètres, organisé par l'*Union fédérale colombophile*, à la société colombophile l'*Etoile du Nord*, établie chez le sieur Emile Matton, 47 rue Blanchemaille. Mise par pigeon 3 fr. dont 2f. pour pigeon et 1 fr. pour frais et convoyage. Poule unique à 0,50.

Poules facultatives 1, 2, 3, 5 et 10 fr. Les distances seront affichées le jour de la mise en paniers. Bénéfice de parcours 1 seconde par 5 mètres à partir de 20 mètres (minimum de parcours). Vitesse-propre. Compte proportionnel pour les différences des montres. Les constateurs (système Vandenbossche) doivent être placés dans un lieu public. Marquage secret par la bague en caoutchouc (J. Rosoor). L'inscription des pigeons aura lieu le vendredi 14 juin de 3 à 6 h. 1/2 du soir. Convoyeur, J. Dedoncker.

Le même jour, 10e concours de l'« Union fédéral Colombophile » sur Saint-Just, prix d'honneur 100 fr. organisé à la société colombophile « Saint-Martin », établi chez le sieur Vandeyelde, rue de Rome (derrière la gare). Poule unique 0,50 c., poules facultatives 1, 2, 3 et 5 francs, marquage secret par la bague en caoutchouc (J. Rosoor). L'inscription des pigeons le samedi 15 juin, de 3 à 6 h. 1/2 du soir. Les pigeons seront convoyés.

Une rixe grave à Leers. — Lundi, vers deux heures du matin, plusieurs musiciens de la société les *Amis Réunis*, de Lys-lez-Lannoy, revenaient du festival de Leers.

Ils étaient accompagnés de quelques civils.

Arrivés en face de l'estaminet Delreux, un musicien eut la malencontreuse idée de détacher un drapeau qui était lié sur un mât.

Ce fut l'affaire de quelques secondes et le drapeau devint la propriété de la société *Les Amis-Réunis*. Les musiciens avaient compté sans la vigilance de deux individus, Leclercq, domestique de ferme chez M. Jean Dorasche, et Valcke de Néchin.

Ceux-ci avertirent le cabaretier de ce qui se passait. M. Delreux se mit à leur poursuite et n'eut pas de peine à reprendre le drapeau.

Un jeune homme, Louis Fauvarque, plus connu sous le nom de *Dubus*, fils d'un cabaretier de Lys-lez-Lannoy, se trouvait quelque peu en arrière de la bande de musiciens.

Leclercq et Valcke tombèrent sur lui et lui portèrent des coups de couteau.

Dubus a été blessé au dessus du sein gauche ; un autre coup lui a coupé le petit doigt de la main droite.

Un dernier coup a déchiré les vêtements du bras, sans atteindre les chairs.

Le blessé, par ses cris, attira l'attention de ses camarades qui revinrent sur leurs pas : le premier, un nommé Maresceaux, reçut aux jambes plusieurs coups de bâtons, les agresseurs prirent alors la fuite.

Une enquête a été ouverte. Leclercq prétend que ce n'est pas lui qui a porté les coups de couteau et que c'est Valcke qui a blessé *Louis Dubus*. Celui-ci accuse Leclercq qu'il dit avoir parfaitement reconnu.

Leclercq a été laissé en liberté provisoire.

L'état du blessé n'est pas grave. La blessure au sein n'a atteint aucun organe.

Une cérémonie touchante. — Lundi a eu lieu à Leers une cérémonie vraiment touchante.

La commune célébrait les noces de diamant de M. Isidore Potier, âgé de 81 ans et de Mme Valentine Tandet, âgée de 81 ans. Les deux époux sont mariés depuis 1809, ce qui leur fait bel et bien soixante ans de mariage.

Le village tout entier avait tenu à fêter dignement les jubilaires.

Le garçon d'honneur de ces noces extraordinaires était M. Désiré Louette, âgé de 80 ans, et la dame d'honneur, sa femme, Caroline Tanet, âgée de 75 ans. Ces derniers ont, eux-mêmes, 55 ans de mariage et ils ne tarderont pas à célébrer aussi le jubilé de leur mariage.

Si l'on veut additionner l'âge des époux dont on fêtait hier les noces de diamant, et celui du garçon et de la dame d'honneur, on trouve le chiffre respectable de 316 ans.

C'est M. J.-B. Goube et M. Desmouveaux, garde-champêtre, qui se sont chargés d'organiser la fête des noces de diamant, avec un dévouement dont nous devons les féliciter. Ce sont eux qui ont recueilli les souscriptions dans le village, et qui ont veillé aux mille détails de la cérémonie.

Dès le matin, des fausses portes de verdure, des guirlandes de fleurs et de branches d'arbre, étaient préparées. De tous côtés ce ne sont qu'ornements et festons : la population a rivalisé de zèle pour témoigner de sa sympathie aux époux Potier.

A dix heures du matin, M. Masquelier, maire de Leers, et une partie du Conseil municipal, attendent à la mairie, les vieillards. M. le maire, dans une allocution très réussie et très vibrante, félicite les *mariés* de leur bonne santé de leur grand âge et de leur nombreuse famille, car 31 enfants et petits-enfants se pressent autour des époux. Nous ne voulons pas parler des autres parents, la nomenclature en serait trop longue.

Après avoir été reçus ainsi par la municipalité, M. et Mme Potier, suivis d'un nombreux cortège se sont dirigés vers l'église, salués par les acclamations de la foule qui criait : « Mariage, mariage ! » comme au premier jour de leur union.

M. le curé a célébré la grande messe, la musique municipale et la société chorale prêtaient leurs concours.

La quête, qui a dû être fructueuse, a été faite au profit de ces braves jubilaires qui sont dans un état très voisin de la pauvreté.

Lorsque les deux vieillards sont sortis de l'église, Mlle de Courchelle a mis à leur disposition une splendide voiture où ils sont montés pour se rendre chez eux. Le véhicule était trop petit pour contenir la multitude de bouquets qui ont été offerts, dans cette mémorable journée, à M. et Mme Potier.

La voiture, suivie de tous les habitants de la commune, s'est dirigée par les principales routes, où des vins d'honneur ont été offerts à chaque pas.

La figure de deux braves gens rayonnait de joie, et chacun sur le parcours de l'intéressant cortège, se sentait délicieusement ému.

Vers 1 h. 1/2, un banquet, présidé par le maire, a été servi à l'estaminet tenu par l'un des fils de M. Potier.

La gaieté la plus franche n'a cessé d'y régner et à la fin du repas, M. le maire a offert à chacun des époux un porte-monnaie qui paraissait des mieux garnis.

La fête s'est prolongée assez avant dans la soirée, et chacun en a gardé un souvenir inoubliable. L. M.

Chronique colombophile. — Voici le résultat du concours de Creil offert le 9 juin, par la société colombophile l'*Epervier*, établie chez le sieur Victor Carrette, rue Archimède. 452 pigeons de concours. 17 paniers ouverts à 6 h. Temps nuageux. Vent Sud. Convoyeur Dedoncker.

1er prix, Ed. Beele, 9 h. 52 m. 33 s. hpp ; 2e, Couronble, 10 h. 7.30 h unique ppp ; 3e, J. Carbon, 11 hppp ; 4e, A. Loëns, 19.38hppp ; 5e, Houttekint, 22.11hp ; 6e, Lambré, 25.01hpp ; 7e, Lepoutre, 25.08hppp ; 8e, L. Wysseur, 29.5hppp ; 9e, D. Desfontaines, 30.24hpp ; 10e, F. Hazebrouck, 32.57hppp ; 11e, M. Dekeyser, 34.06p ; 12e, Leman, 35.15pppp ; 13e, Delannoy, 42.20pp ; 14e, J. Baert, 42.37ppp ; 15e, Marchez, 44.19p ; 16e, H. Salembier, 47.17p.

17e prix, Voignier, 10 h. 48.26, p ; 18e, C. Germain, 19 h. 49.29, pp ; 19e, H. Salembier, 10 h. 49.47, p ; 20e, Fleury-Dubar, 10 h. 56.48 ; 21e, Dancette, 11 h. 0.33, p ; 22e, Lombré, 11 h. 1.81, pp ; 23e, H. Salembier, 11 h. 2.17, ppp ; 24e, Delmotte, 11 h. 2.15, ppp ; 25e, H. Salembier, 11 h. 2.47, p ; 26e, A. Caron, 11 h. 3.32, p ; 27e, H. Moulard, 11 h. 3.51, ppp ; 28e, Nutte 11 h. 4.4, pp ; 29e, Delmotte, 11 h. 4.15, p ; 30e, Dupont, 11 h. 4.29, p ; 31e, Beauvois, 11 h. 4.52, pp ; 32e, P. Ducatteau, 11 h. 5.12, pppp.

33e prix, H. Astier, 11 h. 5 m. 18 s. p ; 34e, H. Moulard 35.21 ; 35e, Dubot, 5.23p ; 36e, A. Loëns, 5.38p ; 37e, H. Morel, 6.06p ; 38e, Renard, 7.10p ; 39e, F. Tant, 7.18 ; 40e, J. Deyys, 837 ; 41e, Debuchy, 8.50pppp ; 42e, V. Carette, 9.04 ; 43e, Delplanck, 9.10 ; 44e, Leman, 9.11 ; 45e, Petit Soldat, 9.32 ; 46e, Vergin, 9.41.

Dimanche 16 juin, grand concours général et international sur Chartres, prix d'honneur 200 fr., offerts aux amateurs situés dans un rayon de 15 kilomètres, organisé par l'*Union fédérale colombophile*, à la société colombophile l'*Etoile du Nord*, établie chez le sieur Emile Matton, 47 rue Blanchemaille. Mise par pigeon 3 fr. dont 2f. pour pigeon et 1 fr. pour frais et convoyage. Poule unique à 0,50.

Poules facultatives 1, 2, 3, 5 et 10 fr. Les distances seront affichées le jour de la mise en paniers. Bénéfice de parcours 1 seconde par 5 mètres à partir de 20 mètres (minimum de parcours). Vitesse-propre. Compte proportionnel pour les différences des montres. Les constateurs (système Vandenbossche) doivent être placés dans un lieu public. Marquage secret par la bague en caoutchouc (J. Rosoor). L'inscription des pigeons aura lieu le vendredi 14 juin de 3 à 6 h. 1/2 du soir. Convoyeur, J. Dedoncker.

Le même jour, 10e concours de l'« Union fédéral Colombophile » sur Saint-Just, prix d'honneur 100 fr. organisé à la société colombophile « Saint-Martin », établi chez le sieur Vandeyelde, rue de Rome (derrière la gare). Poule unique 0,50 c., poules facultatives 1, 2, 3 et 5 francs, marquage secret par la bague en caoutchouc (J. Rosoor). L'inscription des pigeons le samedi 15 juin, de 3 à 6 h. 1/2 du soir. Les pigeons seront convoyés.

Une rixe grave à Leers. — Lundi, vers deux heures du matin, plusieurs musiciens de la société les *Amis Réunis*, de Lys-lez-Lannoy, revenaient du festival de Leers.

Ils étaient accompagnés de quelques civils.

Arrivés en face de l'estaminet Delreux, un musicien eut la malencontreuse idée de détacher un drapeau qui était lié sur un mât.

Ce fut l'affaire de quelques secondes et le drapeau devint la propriété de la société *Les Amis-Réunis*. Les musiciens avaient compté sans la vigilance de deux individus, Leclercq, domestique de ferme chez M. Jean Dorasche, et Valcke de Néchin.

Ceux-ci avertirent le cabaretier de ce qui se passait. M. Delreux se mit à leur poursuite et n'eut pas de peine à reprendre le drapeau.

Un jeune homme, Louis Fauvarque, plus connu sous le nom de *Dubus*, fils d'un cabaretier de Lys-lez-Lannoy, se trouvait quelque peu en arrière de la bande de musiciens.

Leclercq et Valcke tombèrent sur lui et lui portèrent des coups de couteau.

Dubus a été blessé au dessus du sein gauche ; un autre coup lui a coupé le petit doigt de la main droite.

Un dernier coup a déchiré les vêtements du bras, sans atteindre les chairs.

Le blessé, par ses cris, attira l'attention de ses camarades qui revinrent sur leurs pas : le premier, un nommé Maresceaux, reçut aux jambes plusieurs coups de bâtons, les agresseurs prirent alors la fuite.

Une enquête a été ouverte. Leclercq prétend que ce n'est pas lui qui a porté les coups de couteau et que c'est Valcke qui a blessé *Louis Dubus*. Celui-ci accuse Leclercq qu'il dit avoir parfaitement reconnu.

Leclercq a été laissé en liberté provisoire.

L'état du blessé n'est pas grave. La blessure au sein n'a atteint aucun organe.

Une cérémonie touchante. — Lundi a eu lieu à Leers une cérémonie vraiment touchante.

La commune célébrait les noces de diamant de M. Isidore Potier, âgé de 81 ans et de Mme Valentine Tandet, âgée de 81 ans. Les deux époux sont mariés depuis 1809, ce qui leur fait bel et bien soixante ans de mariage.

Le village tout entier avait tenu à fêter dignement les jubilaires.

Le garçon d'honneur de ces noces extraordinaires était M. Désiré Louette, âgé de 80 ans, et la dame d'honneur, sa femme, Caroline Tanet, âgée de 75 ans. Ces derniers ont, eux-mêmes, 55 ans de mariage et ils ne tarderont pas à célébrer aussi le jubilé de leur mariage.

Si l'on veut additionner l'âge des époux dont on fêtait hier les noces de diamant, et celui du garçon et de la dame d'honneur, on trouve le chiffre respectable de 316 ans.

C'est M. J.-B. Goube et M. Desmouveaux, garde-champêtre, qui se sont chargés d'organiser la fête des noces de diamant, avec un dévouement dont nous devons les féliciter. Ce sont eux qui ont recueilli les souscriptions dans le village, et qui ont veillé aux mille détails de la cérémonie.

Dès le matin, des fausses portes de verdure, des guirlandes de fleurs et de branches d'arbre, étaient préparées. De tous côtés ce ne sont qu'ornements et festons : la population a rivalisé de zèle pour témoigner de sa sympathie aux époux Potier.

A dix heures du matin, M. Masquelier, maire de Leers, et une partie du Conseil municipal, attendent à la mairie, les vieillards. M. le maire, dans une allocution très réussie et très vibrante, félicite les *mariés* de leur bonne santé de leur grand âge et de leur nombreuse famille, car 31 enfants et petits-enfants se pressent autour des époux. Nous ne voulons pas parler des autres parents, la nomenclature en serait trop longue.

Après avoir été reçus ainsi par la municipalité, M. et Mme Potier, suivis d'un nombreux cortège se sont dirigés vers l'église, salués par les acclamations de la foule qui criait : « Mariage, mariage ! » comme au premier jour de leur union.

M. le curé a célébré la grande messe, la musique municipale et la société chorale prêtaient leurs concours.

La quête, qui a dû être fructueuse, a été faite au profit de ces braves jubilaires qui sont dans un état très voisin de la pauvreté.

Lorsque les deux vieillards sont sortis de l'église, Mlle de Courchelle a mis à leur disposition une splendide voiture où ils sont montés pour se rendre chez eux. Le véhicule était trop petit pour contenir la multitude de bouquets qui ont été offerts, dans cette mémorable journée, à M. et Mme Potier.

La voiture, suivie de tous les habitants de la commune, s'est dirigée par les principales routes, où des vins d'honneur ont été offerts à chaque pas.

La figure de deux braves gens rayonnait de joie, et chacun sur le parcours de l'intéressant cortège, se sentait délicieusement ému.

Vers 1 h. 1/2, un banquet, présidé par le maire, a été servi à l'estaminet tenu par l'un des fils de M. Potier.

La gaieté la plus franche n'a cessé d'y régner et à la fin du repas, M. le maire a offert à chacun des époux un porte-monnaie qui paraissait des mieux garnis.

La fête s'est prolongée assez avant dans la soirée, et chacun en a gardé un souvenir inoubliable. L. M.

Union générale du Nord. — Mercredi 5 juin, a eu lieu, à Lille, l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'Union générale du Nord, sous la présidence de M. Boutry-Van Isselsteyn ; MM. Boutry-Flamen et Eloy Duvillier, scrutateurs ; Désiré Decarnin, secrétaire.

Les comptes ont été approuvés, un dividende de trois francs par action voté et la réserve statuaire et des actionnaires élevée à 100.000 francs.

MM. Edouard Mas, Paul Dubrule, Charles Courtoy, nommés commissaires de surveillance, et MM. Achille Wibaux, de Roubaix, et Victor Lorent, manufacturier à Lille, nommés administrateurs. 19676

Première communion. — *Portraits.* — Photographie d'Art Sheitlle, rue Chanzy, 47. — Pour choisir son heure, prière de vouloir bien se faire inscrire à l'avance. 38915—19785

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TOURCOING

La « Tourquennoise ». — La section de la société de gymnastique et d'armes *La Tourquenno